

## TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 29 novembre

Comme le I dimanche de l'Avent est privilégié contre tout office même de 1e cl. (Rubr. génér. du brev., titre X, n. 1), on ne peut chanter, en ce jour, aucune messe de titulaire (Rubr. génér. du missel, titre VI, décret génér. du 2 déc. 1896, VI, n. 3754). C'est pour quoi l'on doit anticiper au 22 novembre, la solennité des titulaires dont l'office tombe dans la semaine et ne peut avoir lieu le 1er dimanche de l'Avent (29 novembre).

J. S.

## CIRCULAIRE DE Mgr L'ARCHEVEQUE

Archevêché de Montréal, 4 novembre 1914.

Monsieur le curé,

Les cours de chant grégorien dont je vous ai parlé pendant les dernières retraites pastorales, auront lieu tous les lundis, à 8 heures, à l'Université Laval. Ils seront donnés par M. l'abbé Garrouteight et M. l'abbé Bouhier.

Je désire que ces cours soient fidèlement suivis par les maîtres de chapelle, les organistes et les membres des différents choeurs de nos églises. Ils en comprendront l'importance et l'utilité. Veuillez leur transmettre mon invitation pressante. Ils seront tous heureux de s'y rendre, je n'en doute pas. Je serai moi-même présent à la leçon d'ouverture.

Agréé, Monsieur le curé, l'assurance de mon entier dévouement.

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

P. S. — Il va sans dire que le clergé et les religieux sont invités à ces cours.

## COMMUNICATION OFFICIELLE

L'examen des jeunes prêtres pour le diocèse de Montréal aura lieu au Grand-Séminaire le jeudi 19 novembre, à 9.30 heures. Il sera présidé par Mgr le vicaire-général. Tous les prêtres tenus à cet examen devront s'y rendre très fidèlement, et se conformer exactement aux directions données par Mgr l'archevêque lors de la dernière retraite pastorale.